

# DJIBOUTI



## Environnement opérationnel

### Contexte

Djibouti accueille à la fois des migrants et des demandeurs d'asile, la plupart d'entre eux étant chassés par les violents conflits, l'insécurité, l'anarchie et la situation économique désastreuse dont souffrent certains pays voisins. Les combats se poursuivent sans relâche au centre et au sud de la Somalie. En Érythrée, des problèmes sociaux et politiques ont contribué au déplacement de personnes à l'extérieur du pays, bon nombre d'entre elles se

réfugiant à Djibouti. Dans le même temps, des atteintes aux droits de l'homme perpétrées dans les régions de l'Oromie et de l'Ogaden, en Éthiopie, ont contraint des milliers de gens à l'exil. Djibouti demeure un carrefour, à l'intersection des flux migratoires traditionnels et des déplacements forcés de populations.

Une sécheresse persistante a produit des taux de malnutrition alarmants à Djibouti, qui compte parmi les pays les plus durement touchés par la crise alimentaire mondiale. La récession économique et la hausse du prix des denrées alimentaires de base ont considérablement réduit le pouvoir d'achat de nombreux ménages et affaibli leurs mécanismes de survie.

## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Somalie	11 300	11 000	14 000	13 700	16 700	16 000
	Éthiopie	650	560	850	750	1 000	900
	Érythrée	400	220	600	350	880	600
	Pays divers	30	-	50	-	80	-
Demandeurs d'asile	Éthiopie	300	-	200	-	150	-
	Érythrée	380	-	190	-	100	-
<b>TOTAL</b>		<b>13 060</b>	<b>11 780</b>	<b>15 890</b>	<b>14 800</b>	<b>18 900</b>	<b>17 500</b>

## ● Besoins

Les réfugiés ne peuvent accéder librement au marché du travail et n'ont pas de possibilités d'auto-emploi, ce qui les empêche de devenir autosuffisants ou de s'intégrer aux communautés locales.

La nécessité de délivrer des papiers d'identité et de prendre des décisions sur les demandes de statut de réfugié se fait sentir. Alors que les réfugiés somaliens se voient accorder d'emblée (*prima facie*) le statut de réfugié, les réfugiés originaires d'Érythrée, d'Éthiopie et d'autres pays voisins doivent se soumettre à des entretiens individuels aux fins de la détermination de leur statut. Bon nombre de demandes sont en attente, en raison de retards pris dans la procédure de détermination. Du fait de cette situation, des milliers de demandeurs d'asile sont exposés à un refoulement, faute d'avoir reçu des papiers d'identité.

## | Objectifs principaux |

### Environnement de protection favorable

- Améliorer les normes de protection et les conditions de vie des réfugiés.
- Doter le Gouvernement et les partenaires non gouvernementaux de capacités plus solides pour exécuter des programmes.
- Aider le Gouvernement à concevoir des politiques aptes à réduire les flux migratoires mixtes qui se dirigent vers le Yémen et au-delà de ce pays.

### Procédures de protection équitables

- Améliorer l'accès à l'asile, ainsi que la qualité de l'enregistrement et du profilage.

### Besoins et services essentiels

- Veiller à la prise en charge des besoins élémentaires des réfugiés et à la prestation de services essentiels.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Renforcer les interventions de protection contre la violence sexuelle et sexiste.

## Cibles prioritaires en 2010

- Le droit d'asile est respecté par les services de l'État.
- Le réseau de distribution de l'eau du camp d'Ali-Addeh est amélioré et fournit un volume suffisant.
- Les services médicaux sont améliorés et les taux de morbidité et de mortalité réduits.
- L'état nutritionnel des réfugiés est surveillé dans les camps afin d'éviter des cas de malnutrition.
- Des abris durables sont construits dans les camps pour améliorer les conditions de vie des réfugiés.
- Des moyens d'existence sont fournis afin de réduire la pauvreté et d'apaiser les frustrations.
- La réinstallation apporte une solution durable à des individus pour lesquels il n'y a pas d'autre solution envisageable.
- La sécurité des camps est renforcée par la délimitation de parcelles, par l'installation de systèmes d'éclairage et par la pose de clôtures.
- Les violences sexuelles et sexistes sont prévenues par des campagnes de sensibilisation, ainsi que par des systèmes communautaires de gestion de la sécurité, et font l'objet d'un suivi car les victimes ont accès à la justice.

### Solutions durables

- Promouvoir la réinstallation afin d'offrir une solution durable à des individus répondant à certains critères.

## | Stratégie et activités |

La mise en place d'un environnement de protection favorable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, et l'accès sans entrave au territoire sont les objectifs principaux du HCR. Le Haut Commissariat s'emploiera à renforcer le cadre administratif national afin de garantir et d'améliorer l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'enregistrement et à la délivrance de documents. Des mesures particulières de recensement, de prévention et de réduction des cas d'apatridie seront introduites.

Le HCR a ouvert un centre d'accueil à l'intention des réfugiés somaliens à Loyada et entreprend, en collaboration avec les autorités, des missions de surveillance aux frontières. Tous les demandeurs d'asile sont filtrés, puis enregistrés avant d'être transférés au camp d'Ali-Addeh. Des arrangements similaires seront pris afin d'étendre la surveillance frontalière à d'autres points possibles d'entrée sur le territoire djiboutien.

Le HCR s'efforce d'encourager les autorités à réviser le cadre administratif national, de sorte que les réfugiés et les demandeurs d'asile puissent bénéficier de tous leurs droits socio-économiques. Le Haut Commissariat entend également réhabiliter



Le HCR distribue des cartes d'identité aux réfugiés du camp d'Ali Addeh pour améliorer leur protection.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	45
International	12
National	33

l'environnement dans les zones d'accueil, avec le concours des réfugiés et des pouvoirs publics, afin de favoriser des relations harmonieuses avec les communautés hôtes.

Les autorités chargées des questions d'asile seront encouragées à mettre en place des procédures rapides et équitables d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié. Dans le même temps, l'Organisation appuiera les autorités en délivrant des cartes d'identité individuelles à tous les réfugiés âgés de plus de 13 ans, en complément des attestations familiales déjà distribuées. Elle continuera également à débattre avec le Gouvernement de mesures destinées à promouvoir l'enregistrement des naissances et l'intégration sur place de certains groupes.

En étroite collaboration avec les réfugiés, les partenaires d'exécution et les autorités, le HCR diffusera des informations sur la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste. Les partenaires et les autorités locales recevront une formation sur la manière de traiter cette problématique. En coopération avec ses partenaires et les autorités locales, le Haut Commissariat veillera à ce que les victimes de violences sexuelles et sexistes bénéficient d'un soutien et d'une protection. Les dispositifs communautaires de gestion de la sécurité seront renforcés, des mécanismes de suivi mis en place et l'accès aux recours en justice amélioré.

L'organisation d'activités génératrices de revenus renforcera l'autosuffisance des femmes. Le HCR améliorera la sûreté et la sécurité au camp d'Ali-Addeh en installant des éclairages supplémentaires. En outre, des panneaux solaires chauffants seront montés. Des services spéciaux seront mis en place pour venir en aide aux groupes qui ont des besoins particuliers, notamment les personnes âgées, les handicapés, les femmes enceintes et allaitantes, les enfants souffrant de malnutrition et les personnes atteintes d'affections chroniques.

L'Organisation s'efforcera d'élargir l'accès à des solutions durables. Elle encouragera le rapatriement librement consenti dans les pays

où les conditions s'y prêtent et cherchera à réinstaller des réfugiés se trouvant dans une situation particulière afin de leur apporter une solution durable.

### ○ Contraintes

La réalisation des objectifs fixés en 2010 suppose que le pays bénéficie de conditions de sûreté et de sécurité satisfaisantes. Elle dépendra également de la volonté des autorités de poursuivre leur collaboration avec le Haut Commissariat et de lui garantir un accès sans entrave aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence.

## Organisation et mise en œuvre

### ○ Coordination

L'Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés demeurera le principal partenaire gouvernemental du HCR pour les affaires de réfugiés. Le Haut Commissariat entend également coopérer étroitement avec d'autres partenaires dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, de la santé, de l'assainissement, des activités génératrices de revenus et des moyens d'existence, de la planification familiale et des migrations mixtes.

## Informations financières

La légère augmentation du budget observée ces dernières années s'explique par la nécessité de financer les activités actuelles en faveur des réfugiés éthiopiens et de la population somalienne réfugiée de longue date, ainsi que la protection des nouveaux arrivants somaliens.

Avec un budget de 18 millions de dollars E.-U. en 2010, le HCR remédiera aux insuffisances décelées dans les programmes de protection et d'assistance et assurera une prise en charge complète et efficace des besoins des personnes qui relèvent de sa compétence.

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés

#### ONG :

Association of Medical Doctors of Asia

Association pour la protection et l'épanouissement de la famille

Fédération luthérienne mondiale

#### Autres :

OMS

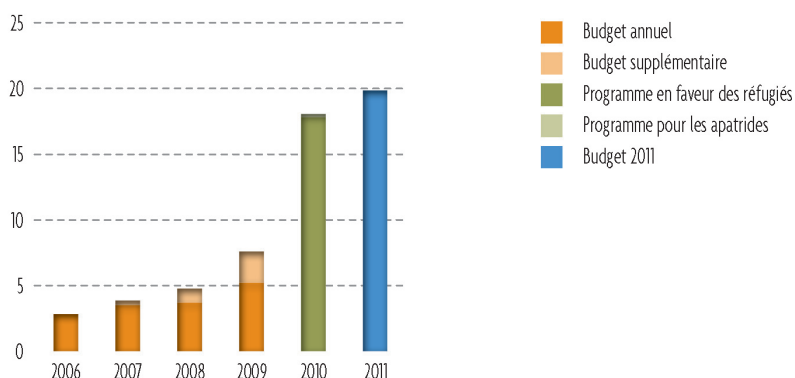
PAM

PNUD

UNICEF

## Budget pour Djibouti en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2010 pour Djibouti (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>			
Protection de l'environnement	1 503 121	0	1 503 121
Sous-total	1 503 121	0	1 503 121
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>			
Sécurité alimentaire	427 198	0	427 198
Nutrition	522 198	0	522 198
Eau	1 657 198	0	1 657 198
Abris et autres infrastructures	2 555 348	0	2 555 348
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 507 198	0	1 507 198
Soins de santé primaire	2 384 912	0	2 384 912
VIH et sida	454 075	0	454 075
Éducation	1 386 698	0	1 386 698
Services d'assainissement	169 698	0	169 698
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	321 035	0	321 035
Sous-total	11 385 561	0	11 385 561
<b>Autogestion et participation communautaires</b>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	404 676	0	404 676
Autosuffisance et moyens d'existence	495 176	0	495 176
Sous-total	899 852	0	899 852
<b>Solutions durables</b>			
Réinstallation	521 613	0	521 613
Réduction des cas d'apatridie	0	259 324	259 324
Sous-total	521 613	259 324	780 936
<b>Relations extérieures</b>			
Relations avec les donateurs	91 881	0	91 881
Mobilisation des ressources	92 381	0	92 381
Partenariats	102 381	0	102 381
Information	106 881	0	106 881
Sous-total	393 524	0	393 524
<b>Logistique et appui aux opérations</b>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	990 092	0	990 092
Gestion de programme, coordination et appui	2 133 242	0	2 133 242
Sous-total	3 123 334	0	3 123 334
<b>TOTAL</b>	<b>17 827 004</b>	<b>259 324</b>	<b>18 086 327</b>

<b>Budget 2011</b>	<b>19 895 000</b>
--------------------	-------------------

<b>Budget 2009 révisé</b>	
Budget annuel	5 228 114
Budget supplémentaire	2 382 974
<b>TOTAL</b>	<b>7 611 088</b>

## Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- Le HCR ne sera pas en mesure de traiter tous les problèmes d'apatridie, ce qui entraînera une augmentation du nombre d'apatrides.
- Le HCR ne pourra entreprendre de campagnes de régénération du milieu naturel.
- Les activités de renforcement des capacités destinées aux ONG et aux représentants du Gouvernement ne pourront être exécutées de manière complète et totalement efficace.
- Les programmes de réduction de la malnutrition et de l'anémie seront limités.
- Le HCR n'exécutera pas d'opération d'enregistrement conjointe avec les autorités.
- Le volume d'eau disponible dans les camps demeurera inférieur aux normes acceptables (moins de 7 litres par personne et par jour).
- Les classes supplémentaires prévues pour les enfants réfugiés ne seront pas construites.
- Les services de soins primaires et de transfert ne seront pas améliorés comme il se doit.